

- II -
**SI MALGRÉ TOUT VOUS AVEZ ÉTÉ
VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE**

Pour garantir vos droits, tout en aidant la gendarmerie dans la recherche des malfaiteurs, appliquez les quelques conseils suivants :

Dès la découverte du cambriolage :

- **Prévenez** immédiatement la gendarmerie en composant le **17** ou le n° qui figure au dos du dépliant ;
- **NE TOUCHEZ A RIEN** pour permettre aux enquêteurs de faire les constatations nécessaires ;
- Si les malfaiteurs ont été mis en fuite par votre arrivée et que vous les avez vus, ou si un témoin les a vus, **communiquez** sans délai à la gendarmerie le maximum de renseignements sur leurs signalements et leurs moyens de fuite ;
- **Fournissez** la liste détaillée des objets volés. Cette liste est indispensable, tant pour votre assurance que pour l'enquête de gendarmerie.
- S'il vous a été dérobé des documents bancaires ou postaux, **prévenez** immédiatement l'établissement financier concerné.

Si après le dépôt de plainte vous vous apercevez d'une omission de votre part, n'hésitez pas à reprendre contact avec la brigade de gendarmerie de votre localité pour faire une déclaration complémentaire.

IMPORTANT : si vous avez été cambriolés vous risquez de l'être à nouveau parfois dans un délai assez rapproché. Pensez à vous munir d'une installation de protection.



Votre brigade

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME
de MACON
196 rue des Cordiers
71017 MACON Cedex
Tél 03 85 22 97 10 - Fax 03 85 22 97 14

Tranquillité vacances

QUELQUES CONSEILS
POUR UNE VIE PLUS TRANQUILLE

**LA DÉLINQUANCE N'EST PAS UNE
FATALITÉ**

contre laquelle nous ne pouvons rien et il faut prendre conscience que
« cela n'arrive pas qu'aux autres ».

Pour vous aider à bénéficier d'une vie plus sereine, vous trouverez ci-après quelques conseils pratiques proposés par la gendarmerie nationale.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



- I -
**PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR
ÉVITER D'ÊTRE CAMBRIOLÉ**

En cas d'absence prolongée, prévenez la gendarmerie qui notera votre adresse et redoublera d'attention.

ATTENTION AUX ISSUES

- **Veillez** à la fermeture des portes, des fenêtres et des autres issues (garage, cave, porte donnant sur une cour) de jour comme de nuit. Fermez toujours à double tour, même pour une absence très courte ;
- **Pensez** aux barreaux sur les petites fenêtres du rez-de-chaussée ;
- **N'hésitez pas** à renforcer votre porte d'entrée par une ou deux serrures supplémentaires : dites vous bien que le principal ennemi des cambrioleurs est le temps.

ATTENTION A VOS CLÉS

- **Ne laissez jamais** vos clés dans les endroits accessibles (sous le paillasson, dans une boîte aux lettres...);
- **Ne portez jamais** vos nom et adresse sur le trousseau de clés.

**ATTENTION
A CE QUI ATTIRE LES VOLEURS**

- **Ne laissez jamais** dans un logement inoccupé des objets de valeur (argent, bijoux, chèquiers, etc...) mais déposez-les dans un coffre de banque ou dans un lieu sûr ;
- **Ne gardez pas** chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous estimez introuvables ;
- **Répertoriez** vos objets de valeur et notez-en les numéros ;
- **Faites** des photographies des objets de valeurs sur les lieux où ils sont placés de façon habituelle ;
- **Pour vos bijoux** : certains sont frappés d'un numéro, d'un poinçon, d'une date, d'initiales, de mentions souvenirs, ils ont une couleur, une forme, un montage. Conservez factures d'achat, certificats de garantie, documents publicitaires, dessins des bijoux avec descriptif détaillé établi par un bijoutier (poids, dimensions, forme, montage, couleur, etc...). Réalisez des photographies des bijoux à la condition expresse que celles-ci soient réalisées sur la personne ;
- **Pour votre matériel** HI-FI, radio, photo, etc... efforcez vous de noter en plus leur marque, leur type, les numéros inscrits sur les bons de garantie ;
- **Pour vos documents** bancaires ou postaux, notez l'intitulé des comptes, numéros des chèquiers et des chèques utilisés.

C'est essentiel pour le remboursement par les assurances notamment.

**ATTENTION A CE QUI PEUT AIDER
LES CAMBRIOLEURS**

- **Laissez** une apparence habitée à votre logement. Pour cela demandez à une personne de votre connaissance de relever votre courrier. Lorsque vous vous absentez à une soirée, laissez une lumière éclairée. Prévenez le gardien de l'immeuble ou un voisin, en cas d'absence prolongée ;
- **Faites attention** aux allées et venues des personnes étrangères au quartier. Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis aux enquêteurs et relevez si possible la couleur (ou la marque) et le numéro d'immatriculation d'un véhicule utilisé par des personnes suspectes ;
- **Soyez vigilant** : si vous repérez sur la porte ou le mur de votre habitation des marques ou signes cabalistiques, relevez-les, parlez-en avec vos voisins. Si ces indices se généralisent dans le voisinage, prévenez la gendarmerie ;
- **Prenez garde** à la visite d'individus se présentant chez vous sous prétextes divers, surtout s'ils prêtent une attention toute particulière aux habitations et locaux attenants, donnant l'impression de repérer les lieux. Signalez-le à votre brigade de gendarmerie ;
- **N'hésitez pas** à appeler *immédiatement* la brigade de gendarmerie de votre localité en cas de doute ou d'anomalie constatée afin que les contrôles puissent être faits rapidement et les éventuels cambrioleurs interpellés ou au moins dissuadés.